



## Faire rester ma mere/demande de carte sejour

Par **seulement**, le 12/07/2009 à 12:54

Bonjour,rrnrnma mère est en visite chez moi, et je suis sans famille ici avec des problemes, j'aurai souhaiter qu'elle reste avec moi plus que la periode du visa qui demande de l'argent a chaque fois entre envoi, demande et billet pour venir,rrnrnj'aurai souhaiter demander une carte de sejour pour qu'elle puisse venir quand j'ai besoin d'elle et quand elle est malade que je puisse m'occuper d'elle, et que je rentre avec elle quand j'aurai le temps avec le travailrrnrnje n'y connais rien dans la procedure a suivre et est ce que c'est possiblelrrnquel sont les cas ou l'etat acceptera de delivrer une carte de sejourrrnrnje vous remercie d'avance

Par **anais16**, le 12/07/2009 à 15:52

Bonjour,rrnrnquelle est votre nationalité? quelle est celle de votre mère (si différente)? Votre mère a-t-elle des ressources propres (retraites, pension, rente locative...)?

Par **seulement**, le 12/07/2009 à 16:53

je suis francaisrrnrnma mere a des actions ( je ne suis pas trop au courant de ce que ca lui rapporte), mais c'est mon pere qui se charge d'elle, elle est marocaine.

Par **anais16**, le 12/07/2009 à 17:09

Votre mère pourrait éventuellement prétendre à un titre de séjour "visiteur" si elle apporte la preuve qu'elle peut vivre de ses seules ressources et si elle prend l'engagement de n'exerce en France aucune activité professionnelle. Elle devra donc :  
- justifier de moyens d'existence suffisants (attestations bancaires, conditions d'hébergement, cautions fournies par des personnes solvables)  
- prendre l'engagement de ne pas travailler  
Renseignez-vous auprès de votre préfecture pendant la durée de validité de son séjour. Pour obtenir ce titre, il me semble qu'il faudrait qu'elle retourne au pays demander un visa long séjour "visiteur" pour ensuite revenir en France et demander le titre de séjour. Cependant, peut être existe-t-il une procédure pour le demander sur place.

Par **seulement**, le **12/07/2009** à **17:11**

merci infiniment je vais voir a la prefecture, merci pour vos reponses